

Fraternité



Formation de groupe 5 Mars 2024

DDFiP de Lot-et-Garonne





SOMMAIRE

- Présentation PIGP et HELIOS ordonnateur
- Circuit d'assistance Chorus PRO
- Point FOVI





HABILITATION A HELIOS

L'accès à Hélios demande au préalable qu'une habilitation soit donnée par le chef de SGC, habilitation faite par budget.

Il existe un profil généraliste ouvrant droit à l'ensemble des consultations (sauf les cessions oppositions 4 profils ordonnateurs spécialisés sur les domaines métiers suivants :

- cession opposition;
- dépense ;
- recette;
- recouvrement.

Les profils « généraliste » et « dépense » se subdivisent en deux catégories :

- la première ouvre droit à l'ensemble des fonctionnalités ;
- la seconde dite profil « généraliste restreint » : elle ne donne pas accès à la consultation justificatives dématérialisées jointes au mandat de dépense. Le profil « dépense restreint» permet d'accéder à la consultation des PJ dématérialisées pour les marchés. Par contre, l'accès aux PJ dématérialisées n'est pas possible pour les mandats.

Il est possible de cumuler plusieurs profils pour le même ordonnateur.





La connexion à Hélios se fait par le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) accessible à l'adresse :

https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/portail/accueilIAM.pl

Précisions sur les modalités de modification de changement de mot de passe et les coordonnées du service d'assistance.

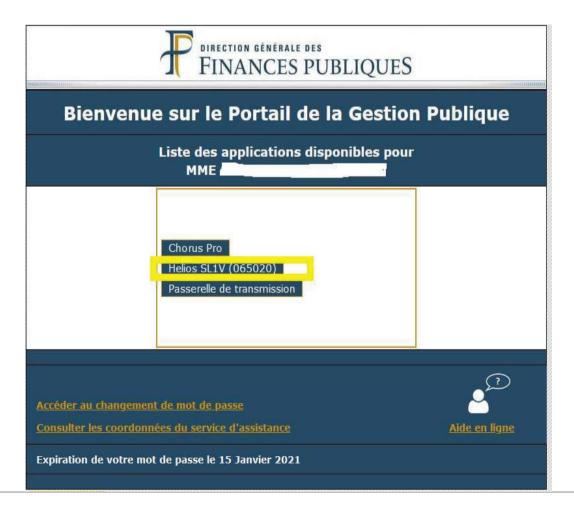
Bienvenue sur le Portail de la Gestion Publique

	Le PIGP vous permet des échanges numériques et sécurisés entre ordonnateurs								
	et comptables des collectivités territoriales et des établissements publics								
	Conditions d'utilisation du Portail								
	En entrant sur le système d'information de la Direction Générale des Finances Publiques, vous vous engagez à respecter les recommandations de :								
i	 - La Charte Ministérielle d'Utilisation des Outils Numériques (<u>Consulter la charte</u>) - La Politique Générale de Sécurité du Système d'Information des Ministères Économiques et Financiers (<u>Consulter la PGSSI</u>) 								
	ALERTE ESCROQUERIE: Des escrocs se font passer pour la DGFiP ou la Banque de France, afin de récupérer des identifiants et codes d'accès au portail internet de la gestion publique (PIGP). Ces données ne doivent jamais être communiquées. La plus grande vigilance doit être observée dans un contexte de recrudescence des cas de fraude aux faux ordres de virement (voir plaquette d'information DGFIP).								
	Authentification								
	Saisir la partie gauche (avant l'@) de l'adresse mél ou l'identifiant "-xt" pour les utilisateurs externes :								
	Identifiant:								
	Mot de passe : Mot de passe "-xt" oublié?								
	Connexion								
	Télécharger le guide d'accès au Portail de la Gestion Publique								
	Mode opératoire changement de mot de passe et coordonnées des "-xt"								
	Aide en ligne Consulter les coordonnées du service d'assistance								





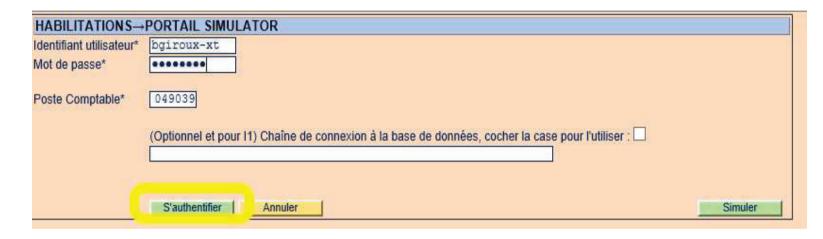
Selon les habilitations, l'utilisateur aura accès à divers services.

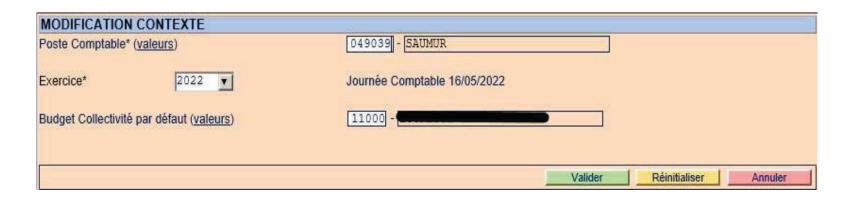






Sur l'écran de connexion Hélios, l'ordonnateur saisira son identifiant, Mot de passe, le codique du poste comptable puis cliquera sur « S'authentifier »









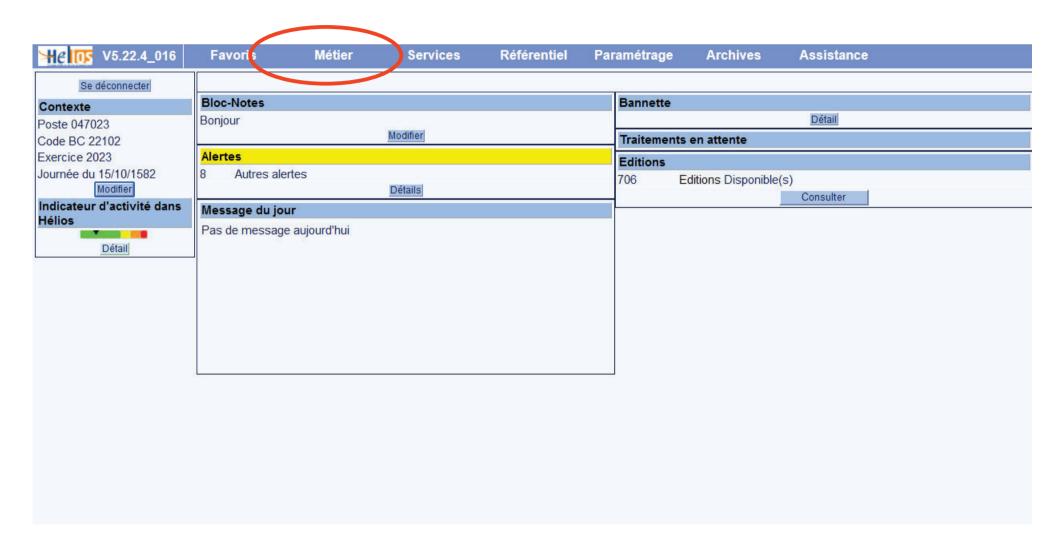
He 105 V5.17.5_022	Favoris	Métier	Services	Référentiel	Paramétrage	Archives	Assistance			
Se déconnecter			Acce	ès aux dem	andes d'éd	itions				
Contexte	Bloc-Notes			Bannette						
oste CLUC 70 ode BC 08200		1	Modifier			Traitements en attente				
Journée du 02/06/2022 Modifier	Alertes 2 Autres alerte s Détails			1 relevé(s) de virements reçus à traiter Déta Editions						
Indicatour d'activité dans	cateur d'activité dans los Message du jour				389 Editions Disponible(s) Cons	e(s) Consulter				
Détail Accès à	Pas de mersage aujourd'hui s aux consultations			Accès aux éditions						

EXEMPLE DE CONSULTATION DANS HELIOS 1/3 L'EXECUTION BUDGETAIRE

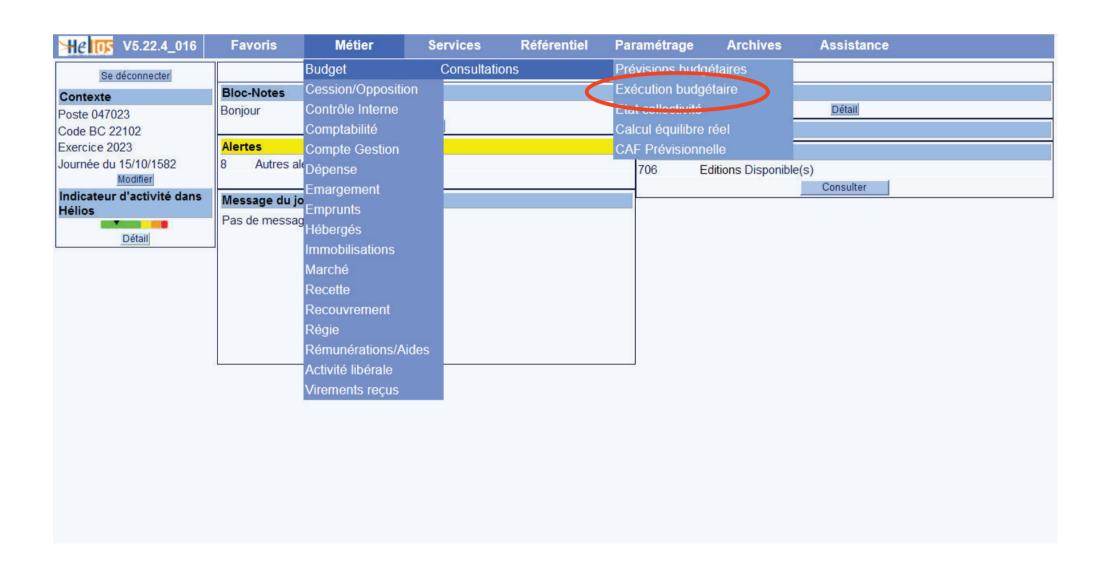
→ Les dépassements de crédits



écran d'accueil dans Hélios : choisir « Métier »



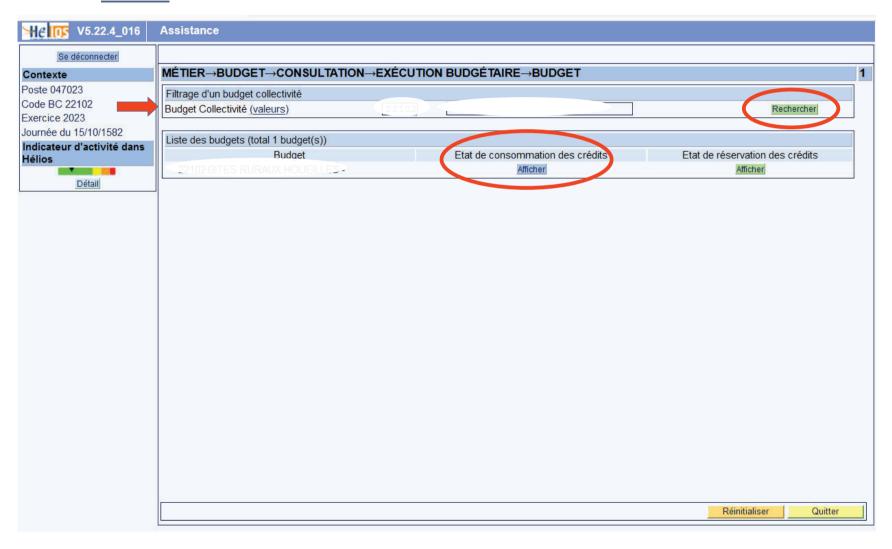
Métier > Budget > Consultations > Exécution budgétaires



Choisir le « Budget collectivité »

Cliquer sur Rechercher

Cliquer sur l'état de consommation de crédits



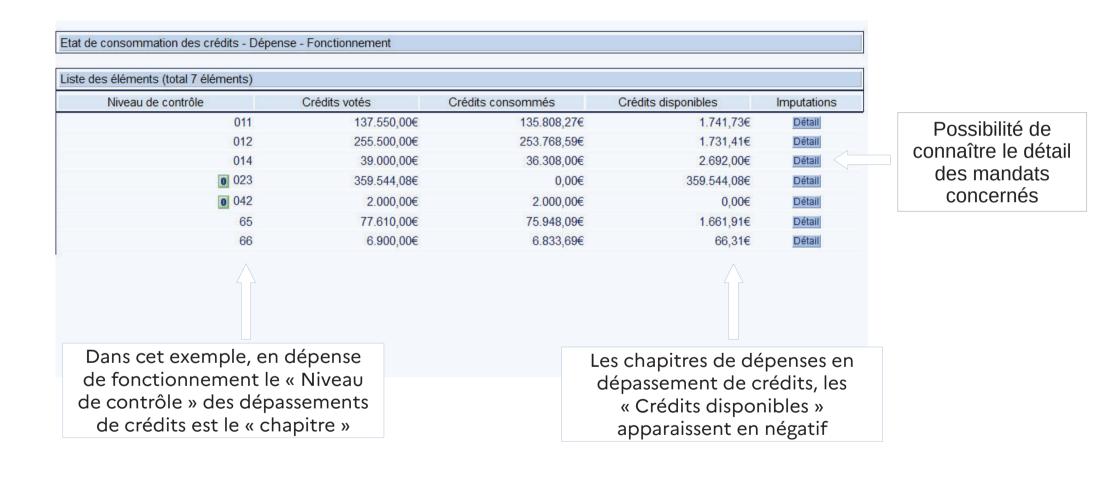


Donne accès à l'état de consommation de crédits par section :

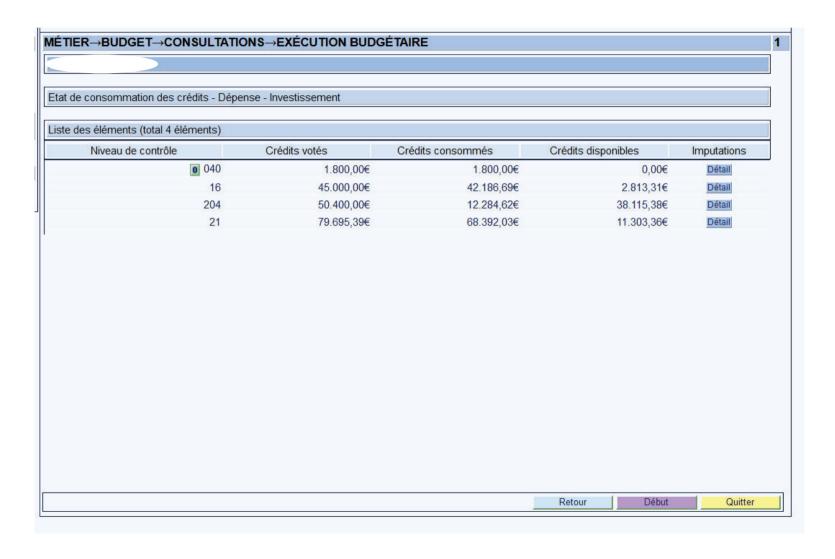
- dépenses de fonctionnement / recettes de fonctionnement.
- dépenses d'investissement / recettes d'investissement.



Exemple d'état de consommation des crédits pour les dépenses de fonctionnement.



Exemple d'état de consommation des crédits pour les dépenses d'investissement.



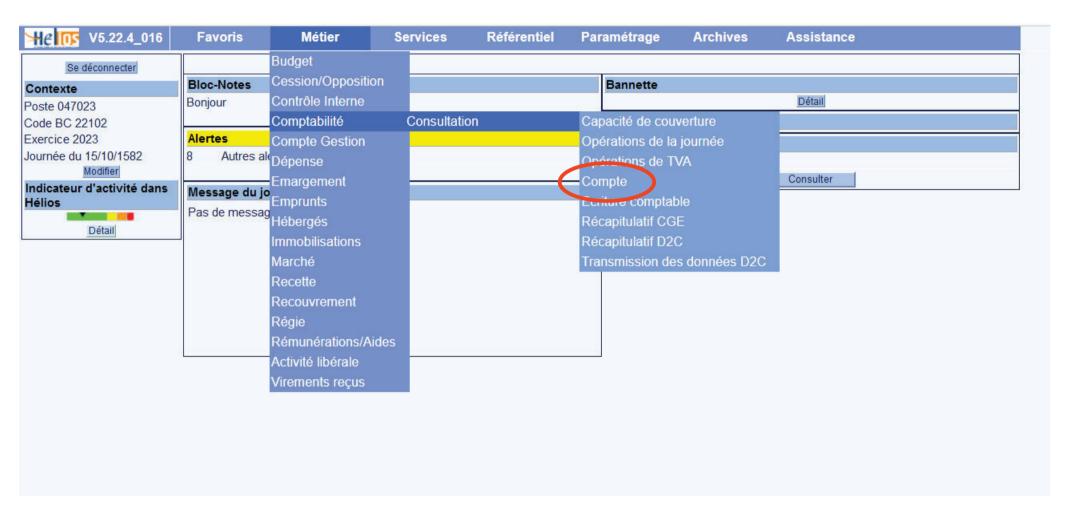
EXEMPLE DE CONSULTATION DANS HELIOS 2/3 LA CONSULTATION DES COMPTES

→notamment consultation du compte 515



Consultation dans Hélios : la consultation de comptes

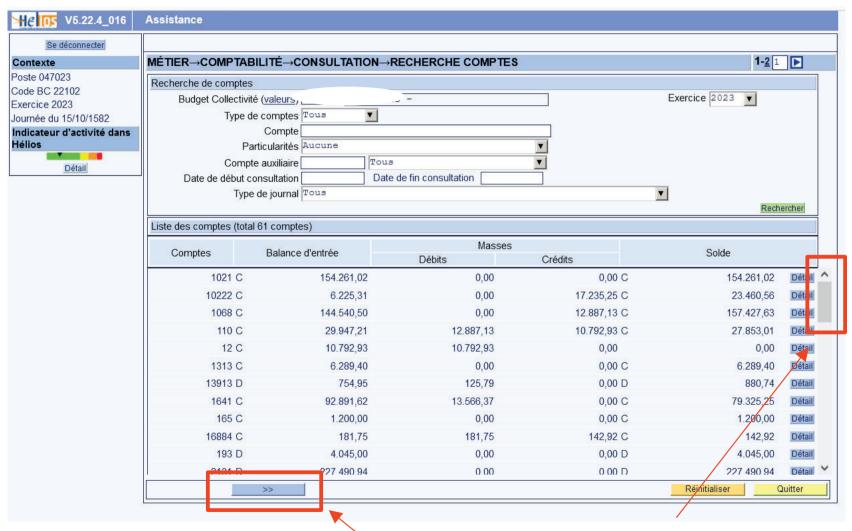
Métier > Budget > Comptabilité > compte



Consultation dans Hélios : la consultation de comptes

Choisir le « Budget collectivité » et l'exercice.

Cliquer sur Rechercher



Faire défiler la liste des comptes classés par « classe »

Consultation dans Hélios : la consultation de comptes

C	Delever dientele	Masses	0-14-		
Comptes	Balance d'entrée	Débits	Crédits	Solde	
412100	0,00	1.400,10	0,00 D	7.405,70	Detail A
4722 C	0,00	14,55	0,00 D	14,55	Détail
5115 C	0,00	5.578,85	5.578,85 C	0,00	Détail
51172	0,00	800,00	800,00	0,00	Détail
51178	0,00	45,00	45,00	0,00	Détail
5119 C	0,00	1.576,74	1.576,74.C	0,00	Dátail
515 D	540.402,72	91.865,85	105.882,52 D	526.386,05	Détail
364 D	103,53	1.927,82	2.091,35 C	0,00	Detail
611	0,00	2.746,32	0,00 D	2.746,32	Détail
618	0,00	139,80	0,00 D	139,80	Détail
623	0,00	539,82	0,00 D	539,82	Détail
626	0,00	408,60	0,00 D	408,60	Détail
626	0,00	408,60	0,00 D	408,60	Détail

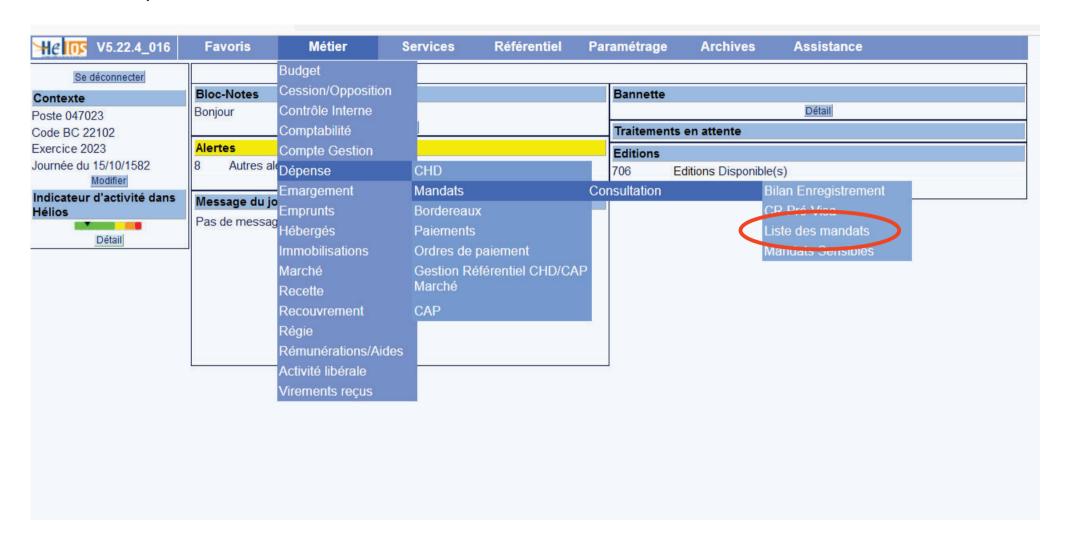
EXEMPLE DE CONSULTATION DANS HELIOS 3/3 LA LISTE DES MANDATS

→ savoir si un ou des mandats sont pris en charge, en instance de paiement, rejetés....



Consultation dans Hélios: la liste des mandats

Métier > Dépense > Mandats > consultation > Liste des mandats

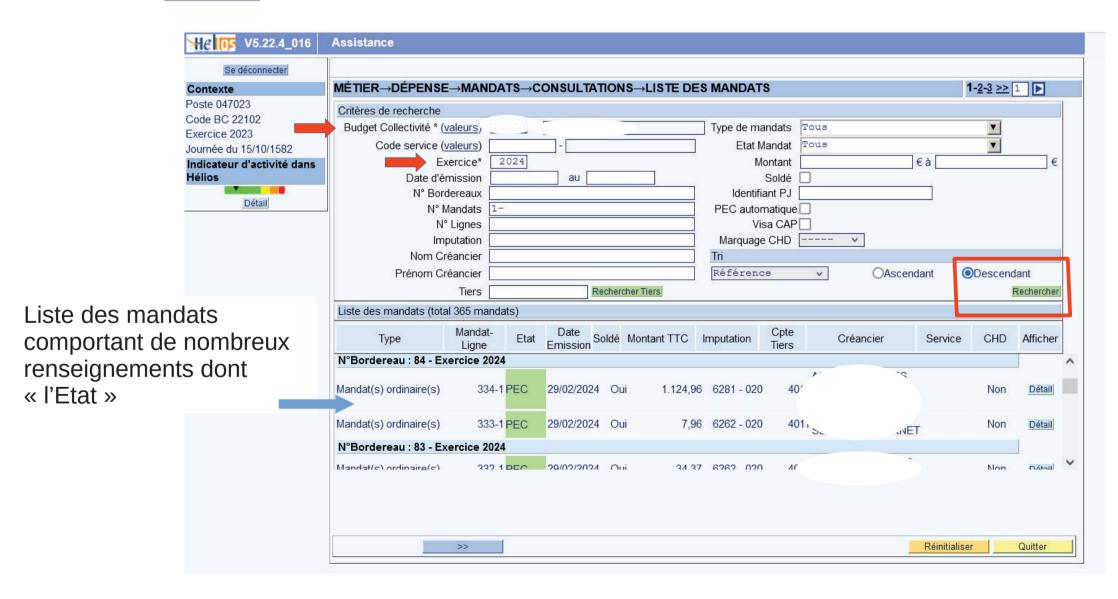


Consultation dans Hélios: la liste des mandats

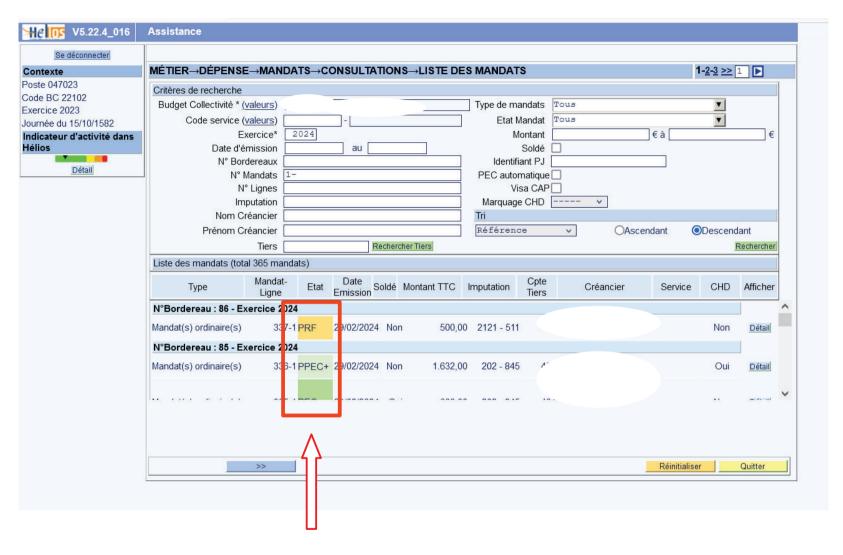
Choisir le « Budget collectivité » et l'exercice.

N° de mandat : taper : 1-Choisir : « Descendant »

Cliquer sur Rechercher



Consultation dans Hélios : la liste des mandats



Etat « **PEC** » : mandat pris en charge.

Etat « **PPEC** » : « Proposition de prise en charge » : le mandat n'est pas encore pris en charge.

Etat « **PRF** → : « Proposition de rejet Forçable ».

Etat « **PRNF** » : « Proposition de rejet non forçable.

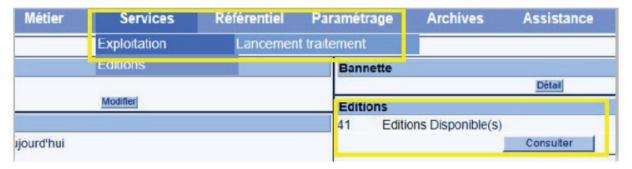
Etat « R » : Le mandat est rejeté

EXEMPLE D'EDITION DANS HELIOS L'EDITION DES RESTES A RECOUVRER



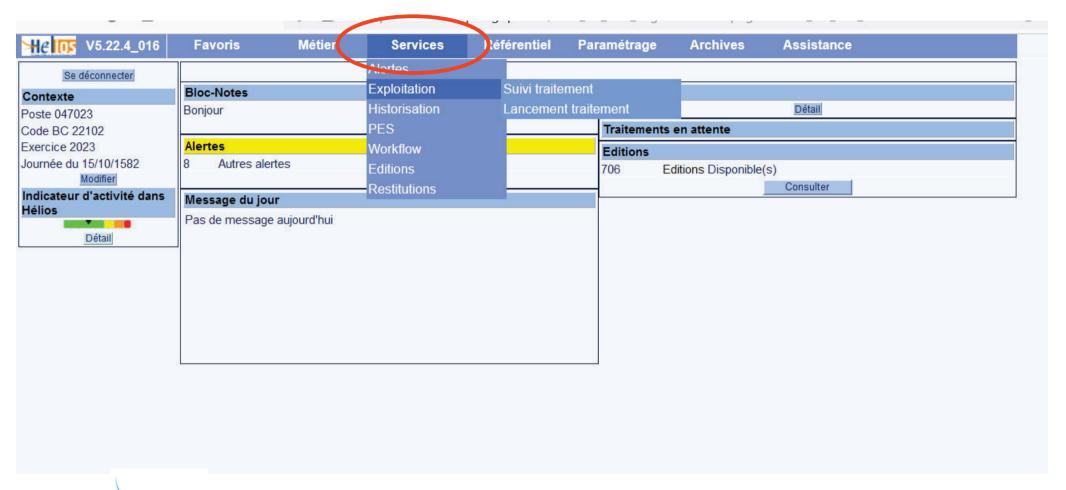
LES EDITIONS HELIOS

14 éditions sont à disposition des ordonnateurs, pour tous les profils.



BUD-Etat de consommation et de réalisation des crédits	RCO-Etat de restes à recouvrer				
CPT-Balance des comptes	CPT-Extrait du grand livre général auxiliarisé				
CPT-Brouillard de déclaration TVA	CPT-Livre auxiliaire compte de tiers et financiers				
CPT-Edition du P 503	DEP-Etat des restes à payer				
CPT-Etat de développement des soldes	DEP-Etat des visas CAP				
CPT-Etat de l'actif	DEP-Liste des lignes de pièces visées				
CPT-Etat récapitulatif des opérations de TVA	DEP-Taux d'erreur édition				

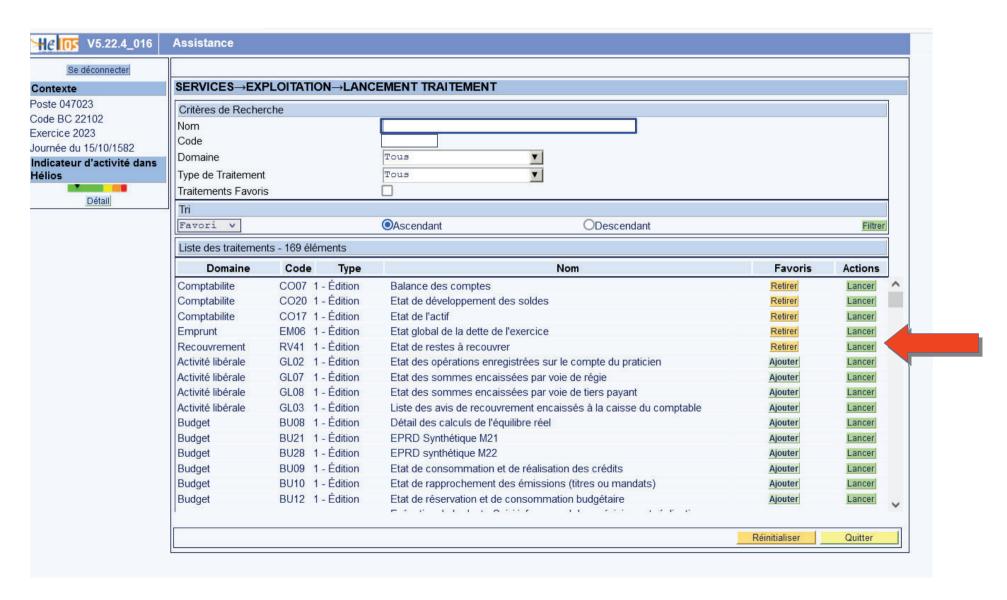
Services > Exploitation > lancement traitement





Donne accès à la liste des éditions possibles

Choisir « Etat des restes à recouvrer » > Lancer

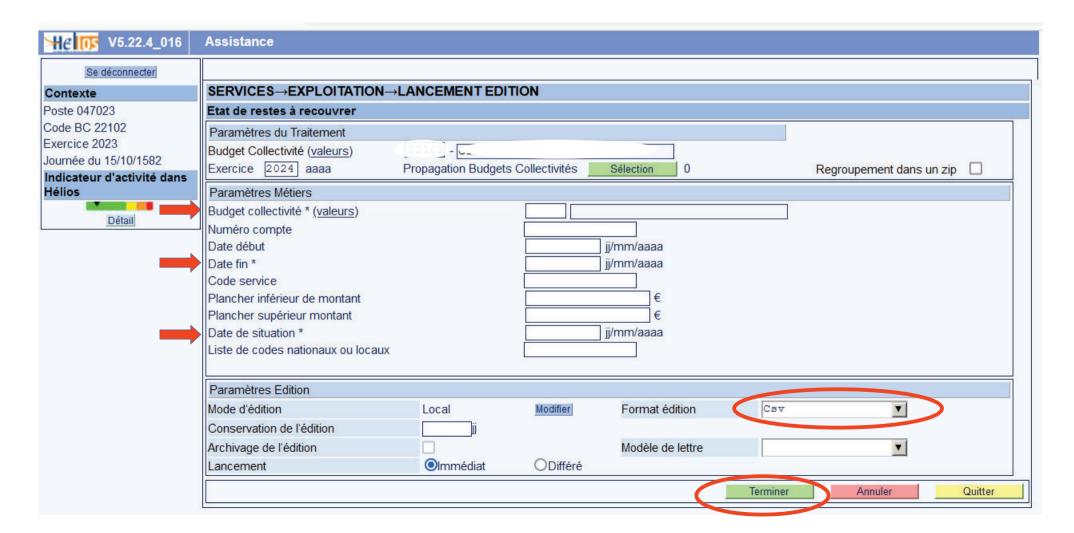


Renseigner à minima :

- Budget collectivité *
- Date fin *
- Date de situation *

Choisir le format d'édition : Csv ou Pdf

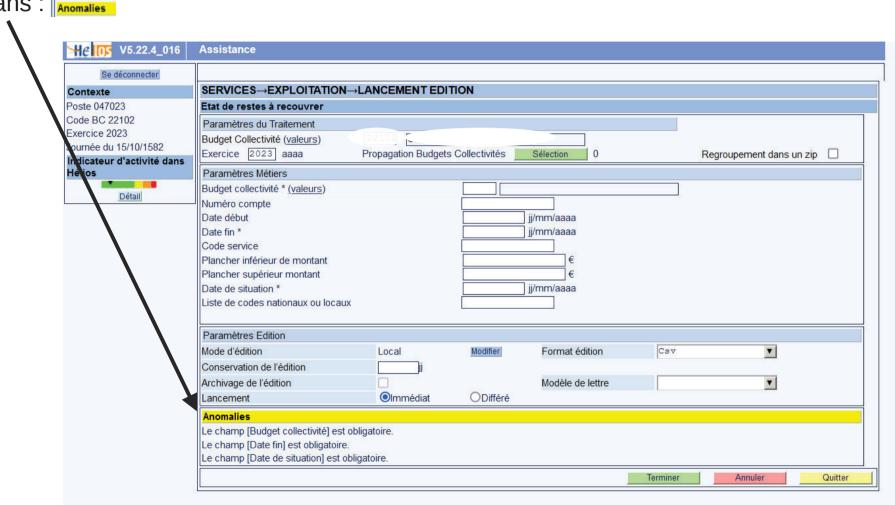
Cliquer sur Terminer



₩e 🕠 V5.22.4_016	Assistance						
Se déconnecte	L'attente avant démarrage de votre traitement n° 563647383615 est estimée à plus de 20mn.						
Contexte	SERVICES-EXPLOITATION LANCEMENT EDITION						
Poste 047023	Etat de restes à recouvrer						
Code BC 22102 Exercice 2023	Paramètres du Traitement Budget Collectivité (valeurs)	(22100)			150		
Journée du 15/10/1582	Exercice 2024 aaaa	Propagation Budgets	s Collectivités	Sélection 0		Regroupement dans	s un zip
Indicateur d'activité dans Hélios	Paramètres Métiers						
<u>Détail</u>	Budget collectivité * (valeurs) Numéro compte Date début Date fin * Code service Plancher inférieur de montant Plancher supérieur montant Date de situation * Liste de codes nationaux ou locaux		04/03/2024	€			
	Paramètres Edition						
	Mode d'édition	Local	Modifier	Format édition	Pdf	V	**
	Conservation de l'édition	į į					
	Archivage de l'édition		1/2	Modèle de lettre		T	
	Lancement	Olmmédiat	ODifféré				
					Terminer	Annuler	Quitter
	L						

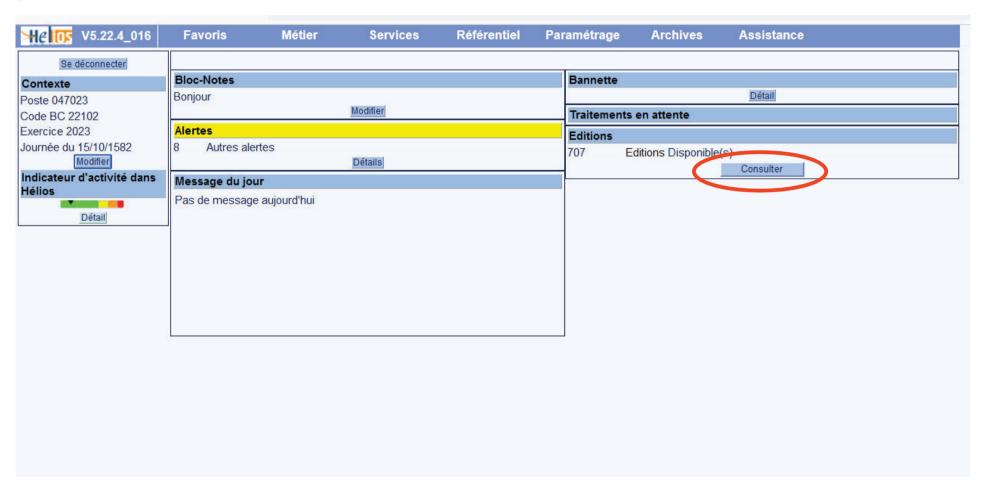
Cliquer sur pour revenir à l'écran d'accueil

Dans le cas où tous les champs obligatoires n'ont pas été renseignés, l'application le signale dans : Anomalies



Retour à l'écran d'accueil → Procédure pour récupérer l'édition qui a été demandée :

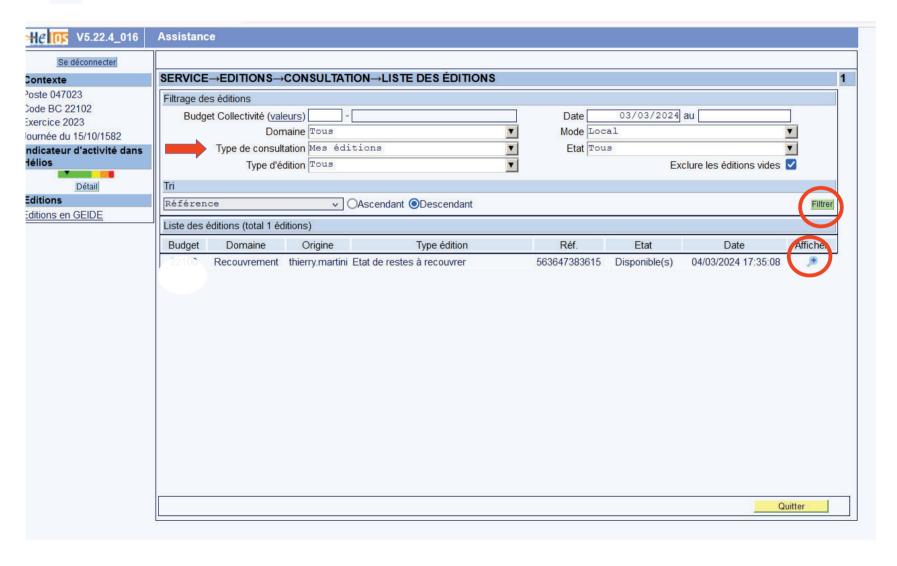
Cliquer sur « consulter »



Type de consultation : choisir « Mes éditions »

Cliquer sur Filter

Cliquer sur 🎤 pour télécharger l'édition dès qu'elle est disponible





Assistance CHORUS Pro (1/2)

Rôle du comptable :

- Gestion des habilitations (gestionnaire principal et utilisateurs)
- Gestion des structures rattachées à chaque utilisateur

Rôle de l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État) :

- Questions techniques,
- Pannes,
- Toutes autre sujet sans rapport avec les habilitations ...

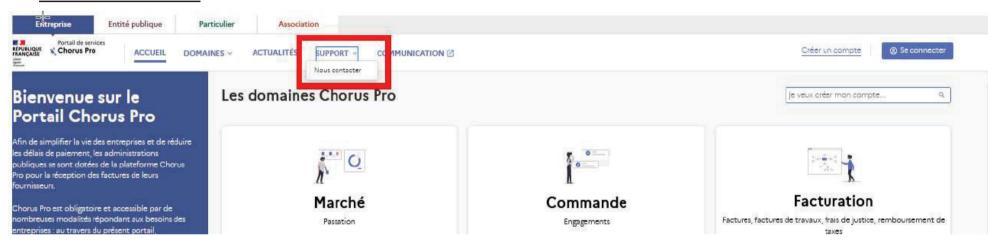
Accès aux nombreuses fiches pratiques de la communauté Chorus Pr https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/





Assistance CHORUS Pro (2/2)

Solliciter l'AIFE







1. Les modes opératoires des escroqueries aux faux ordres de virement

Les escrocs recourent principalement a trois techniques :

➤ l'escroquerie au changement de coordonnées bancaires : l'escroc peut se faire passer pour un fournisseur, un pensionne, un agent public souhaitant modifier ses coordonnées bancaires ou mettre

en place un affacturage. Il s'agit de la fraude la plus commune dans le secteur public.

- ➤ la fraude au président : l'escroc usurpe l'identité du président, du DAF ou d'un ordonnateur, et demande a un collaborateur d'effectuer un virement de toute urgence a un tiers, au prétexte d'un dossier sensible et confidentiel.
- ➤ l'escroquerie a l'informatique : l'escroc peut se faire passer pour un responsable informatique ou pour l'éditeur du logiciel de comptabilité utilise, pour prendre le contrôle du poste informatique d'un agent en charge de la comptabilité.



2. Les signaux d'alerte pour se premunir des FOVI

> transmission de factures par messagerie électronique ou par courrier (celles-ci pouvant avoir été Falsifiées).

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises sont tenues de transmettre leurs factures a destination de la sphère publique via le Portail Chorus Pro. Les fournisseurs y accèdent au suivi du traitement de la facture et notamment a sa date de paiement.

- ➤ demandes de changement de coordonnées bancaires ou d'affacturage par messagerie électronique ou par courrier, en particulier au profit d'un compte de néobanque ou d'un compte étranger, notamment lorsque le changement concerne :
- → une PME/TPE dont le compte bancaire initial était domicilié dans une banque traditionnelle
- → un nouveau compte bancaire dans un pays autre que celui ou se trouve le bénéficiaire suppose du paiement (ex. grands groupes ayant leur siège social en France)
- > courriels d'interlocuteurs utilisant des adresses électroniques de type contact.noreplyXXX@gmail.com ou des noms de domaine de type @dr.com, @mail.com, @protonmail.com, @servicecomptabilite.net,



2. Les signaux d'alerte pour se premunir des FOVI

- > demandes de confirmation de virement/date de paiement accompagnant la demande de changement de coordonnées bancaires ou ultérieures, laissant supposer que le demandeur n'a pas accès a Chorus Pro;
- > toute justification de changement de compte pour des raisons d'audit bancaire, de difficultés liées a un chèque rejeté, etc. ;
- ➤ fautes d'orthographe, logo et/ou adresse de messagerie légèrement modifiés (telles que des inversions/ substitutions de lettre), préfixe téléphonique, etc.



3. Les consignes / conseils pour se premunir des FOVI

> effectuer un contre-appel au fournisseur ou à l'agent a partir de coordonnées fiabilisées (internet ou pages jaunes, fichier du personnel, des fournisseurs).

➤ prévoir les coordonnées bancaires du créancier sur les formulaires de demande de subvention et les reporter dans les décisions d'attribution. De manière plus générale, mentionner les coordonnées bancaires sur l'ensemble des documents contractuels.



3. Les consignes / conseils pour se premunir des FOVI

- > lors des demandes de changement de coordonnees bancaires ou d'affacturage, consulter :
- → le site IBANCALCULATOR (https://www.ibancalculator.com/), rechercher la banque associée a l'IBAN beneficiaire du paiement ; si la banque est différente de celle indiquée sur le RIB, il y a risque de falsification ;
- → les sites REGAFI (le registre des agents financiers de la Banque de France) et CIR (registre des institutions de crédit tenu par l'autorité bancaire européenne) dans le cadre d'un affacturage, pour s'assurer que l'organisme dispose bien d'un agrément de la Banque de France ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen



3. Les consignes / conseils pour se premunir des FOVI

➤ être vigilant sur les demandes de modification de coordonnées bancaires vers des néo banques et plus particulièrement sur celles présentées dans le tableau suivant.

Attention, le nom de la banque pouvant avoir été falsifié sur le RIB (mention d'une banque traditionnelle a la place de la néo banque), il convient de se fier plutôt au code BIC ou au code Banque pour identifier les néo banques.

Cette vigilance ne doit en aucun cas aboutir a un blocage systématique au risque d'être en non conformité avec la réglementation européenne, mais à un contrôle plus approfondi.

TYPE DE COMPTE	CODE BANQUE	CODE BIC
Compte Nickel « FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES »	16598	FPELFR21
Compte QONTO « OLINDA SAS »	16958	QNTOFRP1
Compte PREPAID / PAYTRIP / GLOBEX « PFS CARD SERVICES »	21833	PRNSFRP1
Compte MA FRENCH BANK « LA BANQUE POSTALE »	16908	LBDIFRP1
Compte ANYTIME « PPS EU SA » / « ORANGE BANK »	25733	PSSSFR22



4. La conduite a tenir en cas d'escroquerie

Dans le cas d'une escroquerie avérée (→ les sommes ont été payées sur un compte frauduleux)

> prévenir immédiatement le comptable afin qu'en cas de paiement, il engage le plus rapidement possible

les procédures bancaires de récupération des fonds.

Si le paiement n'est pas encore intervenu, le comptable rejette la dépense afin de bloquer sa mise en Paiement.

- > transmettre au comptable dans les meilleurs délais, les pièces liées a l'escroquerie (échanges de courriels avec l'escroc demandant le changement de RIB, etc.). Le comptable fera parvenir l'ensemble de
- ces pièces a l'administration centrale, afin de demander le blocage du compte bancaire dans certaines applications métiers de la DGFiP.
- > invalider les coordonnées bancaires frauduleuses dans la base tiers du logiciel financier.
- > déposer plainte en tant que victime directe d'escroquerie (prioritairement auprès du service régional de
- police judiciaire, ou bien auprès d'un service de police ou de gendarmerie de proximité, ou encore par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au procureur de la République).



Le guide méthodologique relatif aux contrôle interne des systèmes d'information des collectivités locales La DGFiP a rédigé en 2020 un « Guide méthodologique relatif au contrôle interne des systèmes d'information des collectivités locales »

- → à la demande du comite national de fiabilité des comptes locaux dans le cadre de l'expérimentation de la certification des Comptes
- → validé par l'Agence nationale de la securité des systèmes d'information (ANSSI) et par la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Publié sur le site Collectivités locales





GUIDE MÉTHODOLOGIQUE RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Version 1 (septembre 2020)

© Ministère de l'Action et des comptes publics (France) - Reproduction interdite